



**Forum: Trucs en vrac**

**Topic: Linky : une victoire juridique ?**

**Subject: Re: Linky : une victoire juridique ?**

Publié par: Vincent

Contribution le : 23/07/2023 11:35:53

Citation :

Flo06 a écrit:

En effet, le Linky utilise la transmission CPL, ce qui engendre des ondes électromagnétiques courtes bien connues des radioamateurs par exemple.

Le principal problème est que le câblage d'un logement n'est généralement pas blindé et donc pas adapté à recevoir cette technologie sans conséquences fâcheuses pour la santé...

Personnellement, ce qui m'a dérangé dans cette histoire est cette précipitation à l'installation de ce compteur, et la façon parfois malhonnête de l'imposer.

Mais bon, je ne suis qu'un horrible complotiste qui voit le Mal partout alors que tout le monde sait que notre espèce est parfaite, d'une intelligence et d'une honnêteté inégalée, pas du tout cupide et surtout pas égocentrique.

Je ne suis pas radio amateur et même si j'étais amateur de certaines radio (fémur, poumons, etc.) ... je trouve ça dégeu

Bienvenue dans un monde libre capitaliste totalement corrompu par les lobbys! (et ça, c'est pas du complotisme, c'est du réel)

Au passage, j'aime bien ton avatar !